



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

mer et littoral

Question écrite n° 54824

Texte de la question

M. Dominique Caillaud appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat au tourisme sur les inquiétudes exprimées par de nombreux centres nautiques et clubs de voile consécutivement au naufrage de l'Erika. La grave pollution du littoral, notamment vendéen, a entraîné des effets indirects sur ces structures de loisirs. Ainsi, aujourd'hui, les bilans consolidés des centres nautiques frappés, indiquent des pertes d'exploitation pouvant atteindre 30 %. Cet état de fait lié en particulier aux interdictions d'accès aux plages touchées est préjudiciable au niveau d'activité de voile scolaire et à la fréquentation touristique et de nombreux emplois de ce secteur se trouvent menacés. Le Gouvernement s'étant engagé à compléter les indemnisations du FIPOL, il la remercie de lui indiquer si elle entend concrétiser cet engagement et ainsi pallier une perte de ressources des plus préoccupantes.

Texte de la réponse

Le secrétariat d'Etat au tourisme partage la douleur, la colère et l'indignation de toutes celles et ceux qui ont vu la Bretagne une fois de plus affectée et souillée. Dès le 8 juillet 2000, à Lorient, le Premier ministre a annoncé la mise en place d'un complément d'indemnisation en faveur des professionnels du tourisme touchés par le naufrage de l'Erika. Les dommages subis par les professionnels sont, de l'avis de tous, considérables. L'inspection générale des finances les a évalués à un montant compris entre 800 millions et 1,1 milliard de francs. Un déficit de fréquentation a été constaté par de nombreux professionnels et le secteur touristique paie un lourd tribut. Dès le départ, le secrétariat d'Etat au tourisme a voulu rendre le FIPOL plus accessible aux professionnels, en simplifiant les dossiers de demande d'indemnisation. Le taux d'indemnisation a été porté de 50 à 60 %, et un dispositif de solidarité financé sur le budget des charges communes va être mis en place de façon à couvrir la totalité des dommages exposés. Parallèlement, l'effort de promotion engagé en 2000, avec la campagne de revalorisation de l'arc atlantique, sera poursuivi en 2001 sous le pilotage de Maison de la France. Cette campagne sera d'ailleurs complétée, dans le cadre des avenants aux contrats de plan Etat-région, par un soutien à la communication des collectivités locales concernées.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Caillaud](#)

Circonscription : Vendée (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54824

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 décembre 2000, page 6835

Réponse publiée le : 23 avril 2001, page 2495